

SUPPLÉMENT N°5 au N° 218 SEPTEMBRE 2011 SOMMAIRE

P.2-4 ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
Ce numéro comporte un encart : Élection au comité technique académique



NON-TITULAIRES
DU 13 AU 20 OCTOBRE,
VOTEZ SNES,
VOTEZ FSU !



SNES-FSU : Syndicat National des Enseignements de Second degré



SNEP-FSU : Syndicat National de l'Éducation Physique



SNUEP-FSU : Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel



SNUipp-FSU : Syndicat National Unitaire des Instituteurs, des Professeurs d'école et des PEGC



FSU : Fédération Syndicale Unitaire

Édito

UN VOTE QUI FAIT SENS

Le scrutin qui se déroulera du 13 au 20 octobre 2011 sera un moment important dans l'activité professionnelle et personnelle de chacun des personnels titulaires comme non titulaires de notre académie appelés à élire leurs représentants. Pour les agents non titulaires de l'État, il s'agit d'élire leurs représentants aux Commission Consultatives Paritaires (CCP) et, grande nouveauté d'une importance capitale, d'élire conjointement avec les personnels titulaires les Comités Techniques Académiques (CTA) et Ministériels (CTM).

Du 13 au 20 octobre prochain, vous allez donc pouvoir voter pour désigner celles et ceux qui vous représenteront dans ces commissions et comités. Dans notre académie, tristement rivée à sa position de lanterne rouge métropolitaine en termes d'encadrement des élèves, où l'institution demande toujours plus à des personnels toujours plus précaires, semble-t-il à la plus grande satisfaction du recteur et du ministre, cette échéance prend un relief tout particulier.

Par ailleurs, à l'heure où l'actualité économique et sociale bruit d'une crise financière qui remet en cause tous les dogmes budgétaires libéraux auxquels le gouvernement persiste à vouloir sacrifier l'Éducation nationale et ses personnels, il faudra saisir l'occasion d'adresser à l'État-employeur un message sans ambiguïté. Pour exiger un service public d'Éducation véritablement ambitieux pour la jeunesse, pour un véritable plan de titularisation, pour obtenir un plus grand respect pour nos missions et pour tous les personnels, le seul vote qui fait sens, c'est le vote pour la FSU et ses syndicats (SNES-SNEP-SNUEP-SNUIPP).

Qu'est-ce que la FSU ?

La FSU est une fédération de syndicats nationaux. Elle rassemble 24 syndicats regroupant les personnels intervenant dans les champs de l'Enseignement, l'Éducation, la Recherche, la Culture, la Formation, l'Insertion et plus généralement dans les trois fonctions publiques.

Elle est la première fédération de la fonction publique de l'État.

Des précaires, citoyens privés du droit de vote !

Le ministre peu soucieux de la démocratie sociale et de la situation des précaires a décidé unilatéralement de priver un grand nombre d'entre eux de leur droit de vote.

En effet, pour voter à la CCP et aux CTA et CTM, les conditions fixées sont drastiques : **être en poste le 13 septembre 2011 et pour un contrat de 6 mois minimum.**

Un collègue non-titulaire, contractuel depuis plusieurs années, qui ne serait pas en poste au 13 septembre ou à qui une vacation aurait été imposée, se voit donc privé de son droit de vote. Les syndicats de la FSU n'ont cessé de dénoncer cette situation scandaleuse. Le ministre a créé les conditions pour qu'existe un véritable apartheid électoral.

Bien entendu, même privé de droit de vote, ces collègues seront défendus par les syndicats de la FSU.

Rythmes scolaires : non à une augmentation du temps de travail.

Alors que la « conférence sur les rythmes scolaires » initiée par le ministre a donné lieu à une large expression des organisations représentatives, des chrono-biologistes, etc., le ministre a fait le choix de n'envisager cette question que sous l'angle du raccourcissement des vacances d'été – permettant un allègement de la semaine – et donc de l'augmentation du temps de travail des personnels sans aucune compensation. Pour répondre à l'inquiétude des familles et des professionnels du tourisme (empathie sélective...), un zonage est envisagé. Tous les autres leviers, très certainement en raison de leur coût ou parce qu'ils mettraient encore plus en évidence les coupes budgétaires subies, sont systématiquement oubliés. Il est indispensable de prendre en compte l'ensemble des rythmes de vie dans la société et le temps global de l'élève. Isoler la seule journée de l'élève sans prendre en compte l'organisation de la semaine n'a pas de sens. Il est aussi nécessaire d'intégrer dans cette réflexion les conditions d'études : nombre d'élèves par classe, travaux en groupes, type d'activités, modalités pédagogiques... Si le ministre persiste dans son choix d'augmenter notre temps de travail et de dégrader encore nos conditions d'exercice, il trouvera sur son chemin le SNES, comme toujours au côté des personnels.

SPÉCIAL ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

ÉLISEZ DES REPRÉSENTANTS AU SERVICE DE TOUS

Depuis ses origines, le paritarisme pratiqué par les élus SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUEP-FSU et SNUIPP-FSU, a pu imposer dans l'Éducation nationale des droits collectifs et l'obligation pour l'administration d'offrir aux personnels des moyens de contrôle garantissant contre l'arbitraire et les inégalités de traitement. Chacun peut mesurer quasi quotidiennement la nécessité pour les non titulaires aussi de pouvoir se prémunir de ces dérives. Cette pratique du paritarisme, en lien avec l'ensemble de l'activité syndicale à tous les niveaux (de l'établissement jusqu'au ministère), a fait historiquement des syndicats de la FSU, première fédération syndicale de l'Éducation nationale, les porteurs des revendications dans lesquelles la majorité des salariés du système éducatif se reconnaissent.

Des premières victoires syndicales importantes

Pour la première fois en 2008, les non titulaires enseignants, d'orientation et d'éducation ont élus leurs représentants aux CCP, aboutissement d'une revendication portée de longue date par le SNES et la FSU. Localement, le travail de nos représentants non titulaires a permis quelques avancées substantielles :

- Des nominations au barème de mieux en mieux respectées.
- 20 points d'indice en plus pour les personnels en CDI depuis 3 ans, première ébauche de la mise en place d'une grille indiciaire pour tous.
- Des congés de formation pour préparer les concours.
- Passage en CDI des collègues « oubliés ».
- Arrêt des licenciements secs au profit de formations adaptées.



Beaucoup doit encore être obtenu, et cela passe par l'élargissement des compétences des CCP :

Le SNES, avec les autres syndicats de la FSU, demande que les CCP soient consultées pour tous les actes de gestion qui nous concernent : recrutements, vérifications du barème, affectations, évaluation et notation, rémunération.

Vos représentants feront de cette instance paritaire une caisse de résonance des revendications et des combats des personnels pour notamment imposer des règles nationales de gestion pour garantir l'équité de traitement dans toutes les académies, pour permettre un avancement des rémunérations de tous les non-titulaires par la mise en place d'une grille indiciaire, pour obtenir le versement d'indemnités kilométriques et améliorer nos conditions d'exercice et d'affectation.

Agir ensemble pour un plan de titularisation efficace et juste

Avec leur fédération, la FSU, le SNES, le SNEP, le SNUEP et le SNUIPP portent la revendication d'un **plan ambitieux de titularisation qui n'écarte aucun non titulaire**. Un premier pas a été fait en 2011 avec la mise en place d'un protocole sur la résorption de la précarité dans la fonction publique. Aujourd'hui, une loi, qui ne règle pas tous les problèmes, est en préparation puisqu'en débat entre Assemblée Nationale et Sénat. Vos représentants y portent la plus grande attention, comme ils suivront attentivement la mise en place des décrets d'application. À chaque étape, nous mobilisons toutes nos ressources pour imposer nos revendications.

Ce plan doit être rapide et élaboré selon des modalités adaptées à chaque secteur. Dans les enseignements de second degré, les corps de titularisation doivent être ceux des certifiés, PEPS, CPE, Co-Psy dans le respect des qualifications et spécificités des missions. **Ce plan doit s'appuyer sur l'expérience professionnelle et valoriser les qualifications et compétences acquises.**

Il doit relancer la dynamique de professionnalisation des missions d'ingénierie de la formation continue des adultes que nous avons réussi à faire reconnaître dans le plan SAPIN (dernier plan de titularisation). Les conditions de reclassement à la titularisation doivent prendre réellement en compte les services effectués comme contractuel ou vacataire. Dans le même temps, nous exigeons le réemploi de toutes et tous et l'abolition de la vacation, l'arrêt du recrutement de non titulaires et en parallèle la création d'emplois statutaires et l'augmentation des recrutements. En effet, le SNES et les syndicats de la FSU, se battent pour que le gouvernement rompe avec sa logique mortifère qui consiste à ne remplacer qu'un fonctionnaire partant à la retraite sur deux : mortifère pour un système éducatif dont on prétend pourtant qu'il va contribuer à l'émergence d'une « société de la connaissance » ; mortifère aussi pour les milliers d'étudiants et de précaires qui nourrissent encore l'espoir d'un véritable emploi de service public, ouvert par un État-employeur conscient de sa responsabilité sociale.

ÉLISEZ DES REPRÉSENTANTS AU SERVICE DE CHACUN

Dans la formation initiale comme en formation continue, des centaines de collègues non titulaires exercent leur métier dans des conditions difficiles, alternant bien souvent périodes d'emploi et de chômage. La précarité reste une réalité et ne va pas en diminuant, bien au contraire. Le gouvernement accompagne sa politique de suppressions massives d'emplois, de la volonté de disposer d'un volant permanent de personnels sans garanties.

Le recours à la vacance est devenu massif et le CDI n'apporte aucune garantie aux collègues concernés. L'un et l'autre introduisent des brèches dangereuses dans le statut de la fonction publique. Nous ne voulons pas d'un service public à deux vitesses pour ses personnels.

Voter SNES, SNEP, SNUEP, SNUIPP, donc FSU, c'est se donner des représentants qui continueront à assurer le suivi de chaque situation individuelle et à interpeller l'autorité rectorale sur les problèmes personnels en s'appuyant sur une pratique et une expérience syndicales qui ont déjà fait leurs preuves.

C'est aussi s'assurer d'avoir des élus qui exigeront une gestion des personnels fondée sur des règles collectives respectueuses des personnes et de leurs droits. Ils appliqueront les modes de fonctionnement et les principes (attachement à l'équité de traitement, transparence des opérations, défense de chacun dans le respect des droits des autres...) qui ont valu à ces organisations une position majoritaire dans toutes les CAP départementales et académiques du premier et du second degré, et les CCP.

LES SYNDICATS DE LA PROFESSION

À l'occasion des élections professionnelles de 2008, la FSU à travers ses syndicats, le SNES, le SNEP, SNUEP et le SNUipp, obtenait 31 sièges en CAPA sur 51 possibles, soit plus de 60 % des sièges. Majoritaire dans les CAP d'enseignants du 1^{er} et du 2nd degré, des CPE et des Co-Psy, elle est la seule organisation syndicale à proposer par ses syndicats au suffrage des collègues titulaires et non titulaires des listes dans toutes les académies, pour toutes les CAP, nationales ou académiques, les CT nationaux et académiques, et pour toutes les CCP.

Les syndicats de la FSU constituent une exception dans le paysage syndical national : alors que les autres secteurs d'activité subissent les conséquences de la division syndicale, l'État-employeur a face à lui, à chaque fois que les intérêts matériels et moraux de la profession sont en jeu, un interlocuteur représentatif de tous les personnels titulaires et non titulaires avec lequel il doit compter. En effet, l'histoire de la profession, de ses mobilisations, de ses victoires, est indissociable de celle des syndicats de la FSU, au cœur de tous les conflits sociaux, de tous les rapports de force auxquels les personnels ont été confrontés.

À cet égard aussi, le scrutin du 13 au 20 octobre prochain constitue un enjeu capital pour la profession, à l'heure où en multipliant les listes concurrentes, d'autres organisations prennent la responsabilité de semer la division... Tout le contraire de ce dont nous avons besoin pour affronter les échéances futures ! Une profession unie, des syndicats de la FSU forts constituent notre meilleur atout.



Les syndicats de la FSU dans l'action

Le collège accueille une classe d'âge complète dans toute sa diversité. Les sorties du système éducatif sans qualification ne cessent de décroître. Malgré les efforts des personnels pour faire réussir tous les élèves, la situation au quotidien et l'exercice de notre métier sont de plus en plus difficiles. Face à cette difficulté, la mise en place, par le ministre avec le soutien de certains syndicats, du socle commun en lieu et place d'une culture commune large, ouverte et diversifiée, exclut des apprentissages du second degré nombre d'élèves. C'est dans cette logique que le ministre et ses nervis proposent la primarisation des premières années du collège. Au collège, c'est tout d'abord dans la classe que l'on doit tenter de résoudre les difficultés. Cela suppose donc de donner aux enseignants les moyens de diversifier leurs pratiques pédagogiques : diminuer le nombre d'élèves par classe et travailler en petits groupes est donc nécessaire. Dans tous nos collèges, des équipes pluri professionnelles complètes (enseignants, CPE, surveillants, assistants sociaux, administratifs, CoPsy) doivent avoir les moyens de travailler ensemble à la réussite de tous les élèves.

Pour un lycée de la réussite.

Après la 2^{ème} l'an passé, la réforme du lycée est appliquée en classe de 1^{ère} à cette rentrée (excepté pour les STG et ST2S qui bénéficient d'un sursis jusqu'à 2012, et les séries Hôtellerie et TMD dont le sort sera scellé plus tard). Ce n'est une réussite que pour le ministre.

Cette réforme est mise, de fait, au service du dogme de la réduction de l'emploi public. Partout ou presque, elle n'aura permis que de bourrer les classes et les groupes, fragiliser les enseignements disciplinaires, réduire la diversité de l'offre de formation. Elle sert aussi à l'occasion à remettre en cause nos statuts (pressions sur l'heure de 1^{ère} chaire, les minorations de services et tentatives d'annualisation du temps de travail). La multiplication des dispositifs locaux, souvent imposés sans aucune concertation, conduit ici à fragmenter à l'infini l'intervention des enseignants, ailleurs à fabriquer des regroupements d'élèves anti-pédagogiques ou encore à élaborer des emplois du temps invraisemblables pour les élèves comme pour les enseignants. Le tout parfois au mépris pur et simple de la réglementation conçue comme une entrave à l'autonomie pédagogique... du chef d'établissement. Dans ce contexte c'est bien souvent par l'abnégation des équipes que les lycées tiennent et parviennent à offrir aux élèves le cadre structuré d'apprentissage dont ils ont besoin.

L'urgence est donc bien de se mobiliser pour un autre lycée réellement conçu pour guider les élèves sur le chemin de la réussite en commençant par l'exprimer à travers le clic SNES !

Pense-bête Élections

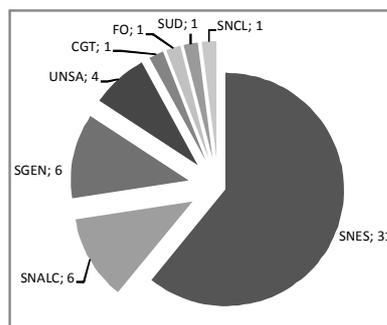
à découper et à glisser dans son porte-carte

Je note mon identifiant ici

Je note mon NUMEN ici

Pour obtenir mon mot de passe, je me connecte sur le serveur www.education.gouv.fr/electionspro2011
J'indique l'adresse électronique à laquelle je veux recevoir ce mot de passe. **Attention, on ne peut pas mettre une même adresse électronique pour deux électeurs différents.**
Je réponds à la question : quels sont les chiffres 6 et 7 de mon n° d'INSEE (c'est le département ou le pays de naissance !)
Je reçois sur mon mail mon mot de passe et je le note ici

Nombre de sièges obtenus en 2008 dans les CAPA agrégés, certifiés, CPE, COPsy, PEGC et les CCP des Non-Titulaires et des AED.



Qui est électeur(trice) ?

Sont électeurs les agents contractuels de droit public ou de droit privé en CDI, en CDD recruté à la date limite du 13 septembre 2011 pour une durée minimale de 6 mois, en fonction, en congé rémunéré ou en congé parental.

Combien de votes ?

Trois votes : un vote à la CCP académique ; un vote au CT ministériel, un vote au CT académique.

Comment voter ?

Pour la 1^{ère} fois dans ce type d'élection et unilatéralement, le ministère a imposé le vote électronique. Il revendique une démarche « développement durable » (moins de papier), une grande sécurité des opérations de vote et de dépouillement en les confiant à des opérateurs privés (!) et une augmentation « potentielle » de la participation (sic) (« chaque électeur votant là où il le désire ! »).

Une procédure fastidieuse

Chaque électeur se verra remettre avant le **28 septembre 2011** par le chef d'établissement un pli fermé – **la Notice de Vote** –, à conserver, contenant son **identifiant de vote** (8 caractères) et son **NUMEN**. Pour les collègues en congé (quel qu'en soit la nature) ou pour les TZR en suppléance ou en attente de suppléance, la Notice de Vote sera transmise par voie postale.

Chaque électeur devra ensuite se connecter sur www.education.gouv.fr/elections2011, saisir son **identifiant de vote**, son **NUMEN**, indiquer son **département ou pays de naissance** (6^{ème} et 7^{ème} caractères du code INSEE), renseigner son adresse de messagerie (qui peut être différente de la messagerie professionnelle @ac-nice.fr. Attention, on ne peut pas utiliser une même adresse électronique pour deux électeurs différents.), valider ces différentes données pour enfin **obtenir par messagerie électronique son mot de passe. Identifiant de vote et mot de passe sont nécessaires pour voter.**

Enfin voter

Pour voter, il faut se connecter sur www.nice.snes.edu, un lien permettra d'accéder au portail de vote ou sur www.education.gouv.fr/elections2011, après avoir saisi l'**identifiant** de vote et le **mot de passe**. Selon le corps ou la situation professionnelle de chaque électeur, le portail indiquera le nombre de scrutins auquel il participera. Le vote sera possible entre le **13 octobre 10h et le 20 octobre 17h**.

Où voter ?

Le vote est possible sur n'importe quel poste informatique connecté à Internet. L'administration mettra à disposition des kiosques de vote dans les établissements les 14, 18 et 20 octobre de 9h à 17h. Bien entendu, chaque électeur pourra venir voter dans les locaux du SNES-FSU à Nice et à Toulon.

Que faire en cas de perte de l'identifiant ou du mot de passe ?

En cas de perte du mot de passe : Il faut réitérer la procédure décrite précédemment. C'est possible jusqu'à la fin du scrutin le 20 octobre à 17h.

En cas de perte de l'identifiant : avant le 12 octobre (veille du scrutin), l'électeur pourra se connecter au site du ministère dédié aux élections professionnelles pour demander un nouvel identifiant. Il faudra alors indiquer l'adresse mail où on veut le recevoir.

SPÉCIAL ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

ÉLISEZ DES REPRÉSENTANTS... REPRÉSENTATIFS, ACTIFS, COMPÉTENTS.

Les syndicats de la FSU, première fédération de l'Éducation nationale et de la Fonction publique d'État, proposent à vos suffrages des représentants au service de tous dans la défense des intérêts collectifs, et de chacun dans la défense des dossiers individuels.

Seuls les syndicats de la FSU sont en mesure de garantir aux maîtres auxiliaires, aux contractuels enseignants, d'éducation ou d'orientation, aux assistants de langue vivante, aux intervenants en langue vivante en primaire, qu'ils seront représentés dans la CCP par des collègues à leur image, présents dans les établissements, exerçant sous le même statut (et les mêmes contraintes).., et qui seuls auront la légitimité requise pour parler en votre nom.

Le scrutin de la CCP est un scrutin sur sigle, il n'est donc pas demandé de déposer une liste de candidats. Ceci explique sans doute la multiplication des listes candidates dont certaines sont inconnues dans l'académie. Lors du scrutin de 2008, les syndicats de la FSU obtenait 2 sièges sur 3 à la CCP. Le 3^{ème} siège est resté vacant de longs mois, l'organisation l'ayant obtenu n'ayant pu honorer rapidement les engagements pris devant la profession.

Les syndicats de la FSU, comme en 2008, vous présentent les collègues qui s'engagent à vous représenter en CCP.

Pour les élections au CTA et CTM, vos votes assureront à tous une représentativité nécessaire pour que la FSU puisse imposer ses choix.



LEPERLIER-GUÉTIN
Chantal



GERTOSIO
Fabien



CISSE
Ibrahim



LEGLISE
Dorothée



LE BUZULIER
Isabelle



ARAUD-RAZOU
Isabelle

LEPERLIER-GUÉTIN Chantal - Contractuelle - Anglais - Collège la Fontonne - Antibes - 06
Candidate également au Comité Technique Académique.

GERTOSIO Fabien - Maître auxiliaire - EPS - Lycée Beaussier - La Seyne sur mer - 83

CISSE Ibrahim - Contractuel - Lettres modernes - ERS - Saint-Dalmas de Tende - 06

LÉGLISE Dorothée - Maîtresse auxiliaire - Hotellerie - Lycée Paul Augier - Nice - 06

LE BUZULIER Isabelle - Contractuelle - SES - Lycée Amiral de Grasse - Grasse - 06

ARAUD-RAZOU Isabelle - Contractuelle - Biochimie - Lycée Honoré d'Estienne d'Orves - Nice - 06

HAMOUDA Kabil - Contractuel - Sciences Physiques - LP Curie - Menton - Collège la Sine - Vence - 06



SNES-FSU
Syndicat National des
Enseignements de
Second degré



SNEP-FSU
Syndicat National de
l'Éducation Physique



SNUEP-FSU
Syndicat National
Unitaire de
l'Enseignement
Professionnel



SNUipp-FSU
Syndicat National
Unitaire des Instituteurs,
des Professeurs d'école
et des PEGC



FSU
Fédération
Syndicale Unitaire



SNES-FSU - Syndicat National des Enseignements de Second degré

Du 13 au 20 octobre, je VOTE

à partir de n'importe quel ordinateur.

Les **vendredi 14, mardi 18 et jeudi 20 octobre**, je peux voter dans n'importe quel établissement.

Je vote 3 fois pour le SNES et les syndicats de la FSU :

- pour la **CCP** (commission consultative) ;
- pour le **CTA** (comité technique académique) ;
- pour le **CTM** (comité technique ministériel).